

par droit de conquête les portes du ciel, et faisant entrer après lui dans ce séjour fortuné les hommes qui en étaient exclus.

Le premier usage que fit Jésus-Christ de la puissance que son Père lui avait donnée dans les cieux et sur la terre, fut d'envoyer à ses Apôtres l'Esprit-Saint qu'il leur avait promis. Ce don si grand en lui-même, qui marquait si bien la divinité de celui qui l'accordait, avait été annoncé par les prophètes; il est indiqué dans le même psaume. Celui qui est monté en haut, et qui a mené des captifs à sa suite, a reçu des pèdes pour les distribuer aux hommes. C'est le vrai et l'unique sens de ces paroles qui suivent immédiatement les premières: *Ascendisti in altum, cepisti captivitatem; accepisti dona in hominibus*. S. Paul les a traduites de cette manière (1): *Il a répandu ses dons sur les hommes*. D'anciens psaumes portent donner au lieu de recevoir. Or remarque que le terme original (2) se prend souvent dans la même signification. Le Syriac, le Chaldéen, l'Arabe, l'Éthiopien, et le rabbin Aben-Ezra la lui attribuent dans cet endroit. A s'en tenir même à la seconde signification, il est évident que l'homme-Dieu monté au ciel, n'ayant pas besoin de présents pour lui-même, n'a pu en recevoir que pour les distribuer aux hommes.

Jésus-Christ, comblé (3) sans mesure des dons du Saint-Esprit, les fit descendre sur ses disciples quelques jours après son ascension. Il est inutile de s'entendre ici sur ce prodige, dont les effets sensibles furent publiés dans Jérusalem, où des Juifs de toutes les nations, rassemblés pour la solennité de la Pentecôte, entendirent les Apôtres parler toutes les langues étrangères. Mais il est de notre sujet, de montrer dans ce prodige (4), après l'apôtre Saint Pierre, l'accomplissement d'une ancienne prédiction. Le prophète Joël avait annoncé (5) que Dieu répandrait son esprit sur toute chair. Que les fils et les filles des Israélites prophétiseraient, que leurs vieillards auraient des songes mystérieux, et les jeunes gens des visions célestes. Que dans ces jours le Seigneur répandrait son esprit sur ses serviteurs et sur ses servantes. Les Apôtres ne furent pas les seuls qui reçurent alors ce don inestimable. Tous les disciples au nombre de cent vingt, parmi lesquels se trouvaient la mère de Jésus-Christ et les saintes femmes qui l'avaient accompagné pendant sa vie, étaient réunis dans le cénacle. Ils persévéraient tous dans la prière; et des langues de feu, signes visibles des grâces intérieures communiquées par le Saint-Esprit, se représentèrent sur chacun d'eux. Bientôt après plusieurs milliers de Juifs convertis par les prédications de S. Pierre, et baptisés au nom de Jésus-Christ, furent remplis du Saint-Es-

(1) Ephes., 4, 8.

(2) Genes., 54, 4. Ibid., 48, 9. Num., 11, 16. Exod., 12, 42. Ibid., 25, 2. Ibid., 27, 20.

(3) Non enim ad mensuram dat Deus Spiritum. *Pater diligit Filium, et omnia dedit in manu ejus. Joan.*

(4) Act., 2, 16.

(5) Joel., 2, 28, 29.

prit. Les Samaritains ne tardèrent pas à le recevoir par l'imposition des mains des Apôtres; et les Gentils enfin, au grand étonnement des fidèles de la circoncision, participèrent à la même faveur. Ainsi s'exécuta l'oracle qui avait promis que le Saint-Esprit descendrait sur toute chair, sans distinction d'âge, de sexe, ni de nation.

L'accomplissement de cet oracle était réservé aux jours du Messie. Le prophète déclare (1) en finissant, que tous ceux qui invoqueraient le nom du Seigneur seront sauvés, et que le salut sera sur la montagne de Sion et dans Jérusalem, où commencerait la publication de la nouvelle alliance, pour se répandre ensuite dans tout l'univers. Cet accomplissement devait se perpétuer jusqu'à la fin du monde dans l'Eglise fondée par le Messie, quoique le Saint-Esprit ne dût plus être donné aux fidèles dans les siècles suivants, avec les mêmes démonstrations de la puissance divine, qu'à la naissance du Christianisme. C'est pourquoi le prophète ajoute à cette promesse la prédiction (2) des prodiges qui doivent précéder dans le ciel et sur la terre le grand et manifeste avènement du Seigneur: *du sang, du feu, une vapeur de fumée, le soleil et la lune éclipsés, la lumière de l'un convertie en ténèbres, et la blancheur de l'autre en une couleur de sang*. Cette prédiction a pu avoir un accomplissement imparfait dans la dernière désolation de Jérusalem, annoncée par des signes prodigieux qui parurent dans l'air et sur la terre, et figurant la vengeance terrible que Dieu exercera sur les réprouvés au jour du jugement universel. Mais la vérité peut seule remplir toute l'étendue et toute la force des paroles de Joël. Ce n'est qu'à la fin du monde qu'on verra cette confusion des éléments, cet embrasement des cieux et de la terre, cet obscurcissement du soleil et de la lune; ce n'est qu'alors que le Seigneur paraîtra dans tout l'éclat de sa majesté. Joël a uni les deux avènements du Seigneur, l'un de miséricorde et de bonté, l'autre de justice et de rigueur, par un événement intermédiaire (la communication du Saint-Esprit), qui commence au premier, et doit durer jusqu'au second. L'intervalle qui les sépare, quoique très-long pour les hommes, n'est qu'un point à l'égard de Dieu (3), devant qui *un jour est comme mille ans, et mille ans sont comme un seul jour*. Indépendamment de cette chaîne, qui lie dans le texte de Joël les deux avènements du Messie, il est ordinaire aux prophètes, qui n'ignoraient pas leurs rapports, de passer subitement de l'un à l'autre, et de les comprendre dans les mêmes prédictions.

A la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, finissent les prophéties qui concernent personnellement Jésus-Christ. Les autres ou ne sont pas encore accomplies, ou l'ont été dans son Eglise; et nous destinons à celles-ci une explication particulière.

Que doivent penser les incrédules de cette suite admirable de prophéties sur une seule et même per-

(1) Joel., 2, 32.

(2) Ibid., 2, 30, 31.

(3) 2 Petr., 3, 8.

sonne? A quelle cause les attribueront-ils, s'ils n'y reconnaissent pas la science infallible d'un Dieu qui prévoit et qui révèle l'avenir? Tout ce qui est arrivé à Jésus-Christ, depuis l'instant de sa conception jusqu'à son terme de sa carrière, a été prédit. Les prophètes ont articulé sa généalogie, le temps de sa venue, son précurseur, sa patrie, la manière dont il devait être conçu et enfanté, les actions les plus remarquables de sa vie, sa mort avec tous les détails de son supplice, son triomphe après ses humiliations. Qu'il est grand, puisque tant de voix ont été employées à l'annoncer longtemps avant sa naissance! que sa religion est divine, puisqu'il a fallu tant d'avertissements et tant d'oracles, pour en jeter les fondements, et pour préparer les hommes à la recevoir! Achevons le parallèle de sa personne avec celle du Messie promis aux Israélites, et montrons encore, dans l'ancien Testament, des caractères plus particuliers de ce Messie tels que les chrétiens le révèrent.

CHAPITRE VII.

Qualités particulières du Messie révéré par les chrétiens, annoncées dans l'ancien Testament.

Les Juifs et les chrétiens reconnaissent également le Messie comme Sauveur et comme Libérateur. Mais ces expressions n'ont pas le même sens dans la bouche des uns et des autres. Le salut attendu par les Juifs est un bonheur temporel; leur délivrance, un affranchissement, par les armes du Messie, de la servitude où ils gémissent sous l'empire des autres nations. Les chrétiens pensent au contraire que le Messie a été envoyé pour délivrer les hommes de l'esclavage le plus funeste, qui est celui de la mort et du péché, pour leur apporter les plus grands de tous les biens, la justice dans ce monde, la possession de Dieu dans une vie éternelle. Il est leur Libérateur, parce qu'il a détourné sur sa propre personne les peines qu'ils méritaient, qu'il a payé par sa mort la rançon qu'ils devaient à Dieu, qu'il lui a offert l'unique sacrifice qui pût apaiser sa colère. Il est leur Sauveur, parce qu'il les élève à la dignité d'enfants adoptifs de Dieu, qu'il leur communique l'esprit sanctificateur, qu'il les soutient par les secours de sa grâce dans les sentiers pénibles de la vertu, qu'il leur assure l'héritage céleste qui en est la récompense.

Je ne compare pas ces deux sentiments. On voit assez que l'un est aussi digne de la majesté suprême et de la bonté de Dieu, que salutaire et consolant pour l'homme qu'il rappelle à la noblesse et à la pureté de son origine. L'autre est un préjugé national, injurieux à Dieu qu'il accuse d'aimer et de haïr dans les hommes le sang qui coule dans leurs veines, offensant pour les autres peuples qu'il menace d'un honteux assujettissement; comme si la distinction d'être né Juif était un titre de supériorité, et que le plus noble usage de la puissance de Dieu fût de rétablir dans l'univers par les sanglantes victoires du Messie cette supériorité prétendue. Laissons les Juifs se bercer de ces vaines chimères. Il nous suffit de leur prouver,

ainsi qu'aux incrédules, que le Libérateur et le Sauveur reconnu par les chrétiens est le même que les prophètes ont annoncé.

L'homme pécheur était à l'égard de Dieu un débiteur qui ne pouvait s'acquitter, un criminel dont la condamnation était inévitable, une victime prête à être immolée, et dont l'immolation ne pouvait expier les souillures. Il fallait donc, ou que Dieu renouât à tous les droits de sa justice, et qu'il laissât le péché impuni en pardonnant au pécheur, ou que pour allier les vues de sa miséricorde avec les intérêts de sa gloire outragée, il reçût d'ailleurs une satisfaction que l'homme était incapable de lui donner. On a souvent demandé si Dieu n'aurait pas pu, par une indulgence purement gratuite, remettre au pécheur tout ce qu'il lui devait, sans exiger la réparation du péché. Cette spéculation peut occuper avec quelque utilité le loisir des théologiens. Mais indépendamment de ce qui était possible ou ne l'était pas, l'Évangile enseigne aux chrétiens que, dans le plan actuel de la Providence divine, l'homme est redevable de son salut à un tempérament merveilleux de la justice et de la miséricorde. Que la justice éclate par une expiation du péché proportionnée à sa malice et à l'injure qu'il avait faite à Dieu; la miséricorde, par la subrogation volontaire de l'innocent au coupable, et par l'amnistie accordée à l'un en considération de ce que l'autre a consenti de souffrir pour lui. D'où il résulte que la reconnaissance de l'homme doit être d'autant plus vive, qu'il comprend mieux, par ce qu'il en a coûté à son médiateur pour fléchir son juge irrité, la grandeur de l'offense qu'il avait commise.

Ce plan, dont la sagesse et la bonté méritent notre admiration, est précisément celui qui avait été prédit sur la personne du Messie, et dont nous voyons l'exécution dans celle de Jésus-Christ. La rédemption des hommes opérée par le Messie n'est exposée dans aucun endroit du nouveau Testament avec plus de suite et de clarté que dans le chapitre 55 d'Isaïe. On y trouve tout ce qui constitue une véritable et parfaite satisfaction.

S'il a été nécessaire que celui qui voulait racheter les hommes pécheurs, ne dût rien lui-même à la justice de Dieu, Isaïe déclare que le Messie (1) *n'a commis aucune iniquité, et que la fraude n'a jamais été dans sa bouche*. C'est (2) *un serviteur de Dieu qui est juste et qui justifie les autres*. S'il a dû être le maître absolu de sa propre vie qu'il offrirait pour le rachat des hommes, aussi (3) *n'a-t-il été immolé que parce qu'il l'a bien voulu*. S'il a fallu qu'il répondit et qu'il payât lui-même pour des débiteurs insolubles, jamais cautionnement n'a été plus généreux et plus effectif que le sien. Les dettes contractées par les hommes étaient les peines que méritaient leurs péchés. Le Messie les a volontairement subies. Il a (4) *pris sur lui*

(1) Isaï., 55, 9.

(2) Ibid., 11.

(3) Ibid., 7.

(4) Ibid., 4, 5, 11.

nos langueurs, et il s'est chargé de nos douleurs. Il a été couvert de plaies pour nos iniquités, il a été brisé pour nos crimes. Il a porté les iniquités et les péchés de plusieurs, c'est-à-dire de tous dans le langage de l'Écriture. Voilà ce qu'il a fait pour réconcilier les hommes avec Dieu. Veut-on savoir si sa médiation a été acceptée, le prophète répond (1) que, comme nous étions tous semblables à des brebis errantes, que chacun de nous s'était égaré dans sa propre voie, le Seigneur a mis sur lui les iniquités de nous tous, qu'il l'a frappé pour le crime de tout le peuple, et qu'il a voulu l'écraser dans sa faiblesse. On voit que les hommes accablés sous le poids immense de leurs iniquités ne pouvant se relever d'eux-mêmes, Dieu a jeté ce fardeau sur le Messie pour les en décharger, qu'il l'a frappé pour épargner son peuple, et qu'il veut bien être regardé comme l'auteur des coups qui l'ont écrasé, afin qu'on ne puisse douter que le Messie n'a souffert tous ces tourments que par soumission à sa volonté. Si l'on demande enfin quel a été pour les hommes le fruit de cette médiation, Isaïe assure (2) que le châtiment qui est tombé sur lui nous a procuré la paix, que nous avons été guéris par ses meurtrissures, que par sa science il justifiera les hommes dont il aura porté les iniquités, et qu'en récompense d'avoir livré son âme à la mort comme une victime d'expiation pour le péché, il verra dans l'avenir le plus éloigné, les hommes devenus ses enfants, ses sujets, sa conquête, partager sa gloire et régner avec lui. Un Apôtre témoin des souffrances de Jésus-Christ, instruit par lui-même de leur cause, de leurs effets, n'en aurait pas parlé autrement qu'un prophète respecté par les Juifs, et qui de leur aveu a écrit plus de sept siècles avant la fondation du christianisme.

De cette propitiation attribuée au Messie dans l'ancien Testament naît la qualité de prêtre et en même temps celle de victime. La première et la plus importante fonction du sacerdoce est d'intercéder pour les hommes auprès de Dieu. Il n'y a point de sacerdoce sans sacrificeur, ni de sacrifice sans victime; et puisque nous venons de voir que le Messie a dû s'immoler lui-même pour le salut des hommes, c'est une conséquence nécessaire qu'il soit tout à la fois le prêtre qui sacrifie et la victime sacrifiée. Je n'ai pas besoin d'avertir que Jésus-Christ nous est représenté sous cette double idée dans le nouveau Testament; que l'Apôtre S. Paul a composé son Épître aux Hébreux pour célébrer le pontificat de la nouvelle alliance, qui n'a offert d'autre hostie que son corps sur l'autel sanglant de la croix, et qui continue encore d'une manière aussi réelle qu'incompréhensible cette même oblation dans les assemblées des fidèles. Mais je dois observer que S. Paul n'a fait que répéter le langage des prophètes.

Il nous montre le sacerdoce de Jésus-Christ en ces paroles du psalmiste, qui s'adressent incontestable-

- (1) Isai. 6, 8, 10.
(2) Ibid., 5, 10, 11, 12.

ment au Messie (1) : *Vous êtes le Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech.* Il ne s'agit pas de vérifier avec cet Apôtre une partie des rapports qui sont entre Jésus-Christ et ce roi de Salem dont il est fait mention dans la Genèse, ni de développer les autres traits de cette ressemblance que S. Paul se contente d'insinuer aux Hébreux, parce qu'ils n'étaient pas encore capables de les comprendre. Il me suffit de remarquer après lui (2) que tout prêtre étant établi pour offrir des dons et des hosties, le Messie, à qui un sacerdoce réel a été promis, a dû nécessairement avoir quelque chose à offrir (3). Qu'étant né de la tribu de Juda, son sacerdoce diffère essentiellement de celui de l'ancienne loi, affecté par Moïse à la tribu de Lévi, et que la loi étant inséparablement attachée au sacerdoce, le changement de l'un emporte le changement de l'autre.

J'ajoute, toujours avec S. Paul, que le Messie n'a pas été moins prédit comme victime que comme prêtre. Le psalmiste l'introduit parlant ainsi à Dieu (4) : *Vous n'avez point agréé les hosties pacifiques, ni les sacrifices pour le péché, qu'on vous offrait dans le temple de Jérusalem. Alors j'ai dit : Me voici. Il est écrit de moi à la tête du livre que je ferai votre volonté.* Rien de plus évident que la substitution déclarée par cet oracle d'une victime nouvelle aux anciennes, d'une victime pure et précieuse à des sacrifices que Dieu ne daigne pas recevoir. Mais quelle est cette victime? C'est le Messie lui-même qui s'offre à la place des oblations légales. C'est lui dont il était résolu de toute éternité, qu'il accomplirait la volonté de Dieu : *volonté*, poursuit saint Paul, *dans laquelle nous avons été sanctifiés* (5). Et en effet, si l'on consulte les lumières de la saine raison, on conçoit aisément que les péchés n'ont pu être effacés par l'effusion du sang des bœufs et des génisses. Que l'homme coupable ne pouvait désarmer la colère de Dieu par l'immolation d'une victime étrangère, eût-elle été d'un plus grand prix que ne sont les animaux. Que le sacrifice même de sa propre vie ne suffisait pas pour égaler en genre de réparation le crime de sa révolte et de sa perfidie contre son Créateur. Que pour lui rendre Dieu propice, il fallait une hostie vivante et spirituelle, d'une valeur infinie par la dignité de sa personne, et qui lui fût appropriée par l'imputation qui lui serait faite du mérite de ce sacrifice. Tout cela était renfermé dans les prédictions qui annonçaient le sacerdoce et l'immolation du Messie; et quand les Apôtres les ont appliquées à Jésus-Christ, ils ont invinciblement démontré, qu'il remplissait, en sa double qualité de prêtre et de victime, une des plus belles parties du ministère que le Messie promis devait exercer.

Si S. Paul a parlé moins clairement aux Hébreux

- (1) Ps. 109.
(2) Omnis enim pontifex ad offerendum munera et hostias constituitur. Unde necesse est et hunc habere aliquod quod offerat. *Hebr.* 8, 5.
(3) Ibid., 7, 11, 12, 13, 14.
(4) Ps. 59, 7, 8, 9.
(5) Ps. 59, 7, 8, 9.

du sacrifice continué sur la terre par le Messie après sa mort, s'il n'a pas poussé la comparaison de son sacerdoce avec celui de Melchisedech, jusqu'au pain et au vin offerts au Très-Haut par ce roi pontife (1); il n'ignorait pas néanmoins, et il le dit dans la même épître (2), que les chrétiens ont un autel dont les ministres qui servent au tabernacle judaïque n'ont pas droit de manger la victime. C'est indiquer dans les Églises chrétiennes un sacrifice extérieur et public, le même qui a été annoncé par Malachie, dont la prédiction est trop importante, pour n'être pas traitée avec quelque étendue.

Dieu proteste par la bouche de ce prophète (3) qu'il ne recevra plus de présents de la main des Juifs, que depuis le lever du soleil jusqu'au couchant son nom sera grand parmi les nations, et qu'en tous lieux l'on sacrifiera et l'on offrira à son nom une oblation pure. Malgré tous les efforts des protestants pour énerver ces paroles, elles signifient quelque chose de plus qu'un culte spirituel rendu à Dieu dans toutes les parties de l'univers par des prières et de bonnes œuvres. Ce serait toujours une prophétie dont l'accomplissement confondrait les incrédules. Mais la vérité nous oblige à leur découvrir, dans ce texte de Malachie, une autre prédiction qui s'exécute également à leurs yeux par l'ablation du sacrifice eucharistique.

Le culte spirituel n'est pas, à proprement parler, un sacrifice. Il n'est appelé ainsi que par métaphore, et l'Écriture ne lui en donne jamais le nom, sans ajouter quelque'un de ces correctifs : un sacrifice de louange, un sacrifice de justice, le sacrifice d'un cœur contrit et humilié. Ici l'on ne trouve rien de pareil. Le sens littéral se présente seul, et n'est détourné par aucune modification à un sens de figure (4). La suite du discours permet encore moins d'exclure le véritable sacrifice. Ou serait l'opposition que met le prophète entre l'hostie de la nouvelle alliance et les victimes immolées par les Juifs, s'il n'annonçait pour l'avenir qu'un culte spirituel? Les protestants répondent qu'elle consiste en deux choses. Dans l'universalité du culte attaché à la nouvelle alliance, et dans la pureté des dispositions qui doivent l'accompagner. La première n'est pas exacte. La première est insuffisante. Car ce n'est pas seulement l'étendue des lieux et le nombre des adorateurs que le prophète compare, mais encore la nature des sacrifices. Il oppose, j'en conviens, le monde entier au temple de Jérusalem, l'assemblage de toutes les nations au peuple Juif isolé. *Non est mihi voluntas in vobis.... ab ortu*

(1) At verò Melchisedech rex Salem, profertens panem et vinum; erat enim sacerdos Dei altissimi, benedixit ei. *Genes.* 14, 18.

(2) *Hebr.* 15, 10.

(3) *Malach.* 1, 10, 11.

(4) Le terme original (*Mincha*) est affecté par l'usage de l'Écriture à ces offrandes de pure farine décrites dans le livre du Lévitique, chap. 2, vers. 1, et chap. 6, vers. 14, 15. Le choix de ce terme désigne encore mieux le sacrifice eucharistique, dont la matière est la même que celles de ces anciennes offrandes, et où il n'intervient point d'immolation sanglante.

enim solis usque ad occasum magnum est nomen meum in gentibus, mais il oppose de plus aux oblations des Juifs que Dieu rejette, *munus non suscipiam de manu vestra*, celle des Gentils qui leur sera substituée. *Et in omni loco sacrificatur et offertur nomini meo oblatio mundana.* La seconde différence n'est pas exacte. Car quoiqu'il soit certain que le culte des Juifs, contre lequel Malachie s'élève, fût répréhensible par les dispositions de ceux qui le rendaient, il l'était aussi, et le prophète s'en plaint (1), par la mauvaise qualité des victimes immolées. Dieu était indigné qu'ils osassent apporter sur ses autels des offrandes qu'ils n'auraient pas présentées à un homme de quelque considération. C'est de là qu'il prend occasion de leur déclarer qu'il remplacera ces hosties doublement défectueuses par une oblation essentiellement pure. La différence prédite par Malachie ne se trouve donc pas dans les dispositions des Juifs et dans celle des Gentils. Les premières n'étaient pas toujours criminelles. Les autres ne devaient pas être toujours agréables à Dieu. Le culte spirituel qui consiste en prières et en bonnes œuvres n'était pas étranger aux Juifs, ni spécialement réservé aux Gentils. Ce qui est annoncé comme nouveau, comme un apage exclusif de l'alliance future, c'est la pureté inviolable de son sacrifice. Il y avait eu des Juifs qui semblaient à Cain choisissant ce qu'il y avait de pire dans leurs troupeaux, pour l'immoler à Dieu, et c'était le crime de ceux que Malachie reprend avec tant de véhémence. Mais la nouvelle hostie, indépendante des mains qui l'offrent, n'est pas susceptible de cette profanation. Les Juifs avaient souvent souillé leurs sacrifices par l'impureté de leurs cœurs; et ces sacrifices n'ayant rien de saint par eux-mêmes devenaient dès lors aux yeux de Dieu un objet d'horreur et de malédiction. Mais la victime de la nouvelle alliance est d'un si grand prix par sa nature, qu'elle ne peut être avilie par l'indignité des adorateurs et des prêtres; et la sacrilège de ces profanateurs, quelque énorme qu'il soit, n'empêche pas qu'elle n'honore également le Dieu à qui elle est offerte. Tel est dans la prédiction de Malachie le contraste des deux sacrifices, l'ancien et le nouveau. Il est aisé de voir que tous les caractères du second conviennent au sacrifice de l'Eucharistie. Sacrifice unique, et cependant offert dans toutes les nations et en tout lieu depuis l'Orient jusqu'à l'Occident; sacrifice essentiellement pur, puisqu'il n'a d'autre victime que le Messie que nous avons vu s'offrir dans le psalmiste, pour succéder aux oblations réprouvées du judaïsme. Toutes ces prophéties se tiennent, quand on les examine de près. La gloire du christianisme est d'accomplir sans exception ce qu'elles ont de commun, et ce que chacune d'elles peut avoir de particulier.

(1) *Offertis super altare meum panem pollutum.... Si offeratis caecum ad immolandum, nonne malum est? et si offeritis claudum et languidum, nonne malum est? Offerit ibidum dicit tui, si placebit ei aut si susceperit faciem tuam. *Malach.* 1, 7, 8.*

Si le Messie a dû être le libérateur des hommes en les rachetant de l'esclavage du péché, il a dû être aussi leur Sauveur, en leur communiquant, par l'esprit de grâce et d'adoption, le germe de la vie éternelle. Je ferai, dit le Seigneur dans Jérémie (1), avec la maison de Juda et celle d'Israël une alliance nouvelle, et bien différente de celle que j'ai contractée avec leurs pères, quand je les délivrai de la captivité d'Égypte. On a déjà vu que le Messie est le médiateur de cette nouvelle alliance (2). Voici, ajoute le nouveau Seigneur, en quoi elle consistera : *J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles, et je l'écrirai dans leur cœur. Je serai leur Dieu et ils seront mon peuple, un homme n'enseignera plus son voisin et son frère en lui disant : Connaissez le Seigneur. Car tous me connaîtront depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Je serai propice à leur iniquité, et je ne me souviendrai plus de leur péché.* Ézechiel (3) annonce la même promesse en deux endroits de sa prophétie. Je ne rapporterai ici que le second qui est le développement et la confirmation du premier. *Je répandrai sur vous une eau pure, dit le Seigneur, et vous serez lavés de toutes vos souillures. Je vous purifierai des ordures de toutes vos idoles. Je vous donnerai un cœur nouveau, et je mettrai un esprit nouveau au milieu de vous. J'ôterai de votre cœur la pierre, et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon esprit au milieu de vous, et je ferai que vous marchiez dans mes commandements, et que vous gardiez fidèlement mes ordonnances.*

Il faut prendre ces paroles dans leur juste signification, pour ne pas tomber dans des excès également condamnés par l'ancien et par le nouveau Testament. Dieu distingue les deux alliances. Il déclare les prérogatives de la nouvelle sur l'ancienne. Mais les termes exclusifs dont il se sert pour relever l'une au-dessus de l'autre, doivent-ils être entendus à la rigueur? Est-ce que l'enseignement des hommes ne sera plus nécessaire dans la nouvelle alliance, pour conduire d'autres hommes à la connaissance de Dieu? Il le sera toujours. Car, suivant saint Paul (4), la foi vient de l'ouïe, et l'ouïe suppose une prédication extérieure : *Fides ex auditu. Quomodo autem audient sine prædicante?* Cette prédication de Jérémie qu'un homme n'enseignera plus son voisin et son frère en lui disant, connaissez le Seigneur, ne signifie donc autre chose, sinon que la connaissance de Dieu n'étant plus limitée à un seul peuple, et l'Église chrétienne répandue dans tout l'univers ouvrant son sein à toutes les nations, les hommes n'auront plus besoin de s'adresser à un peuple unique dépositaire des oracles de Dieu, pour connaître sa loi. La voix de ceux qui la publieront retentira d'une extrémité de la terre à l'autre. Il n'y aura plus en Jésus-Christ, comme parle (5) l'Apôtre, ni homme ni femme; la circoncision ne les dis-

(1) Jerem. 31, 31, 32.

(2) Jerem. *Ibid.*, 33, 34.(3) Ezech. 11, 17 et seq. *ibid.*, 36, 25 et seq.

(4) Rom. 10, 14, 17.

(5) Galat. 3, 28. Coloss. 3, 11.

tinguant plus, et le baptême qui lui succédait étant commun aux deux sexes; ni esclavage ni personne libre, tous les hommes étant soumis au même maître et affranchis de la même tyrannie; ni Juif, ni Grec, ni Scythe, ni Barbare, toutes ces différences d'origine, de patrie, de mœurs et de gouvernement, demeurant confondues dans la vocation générale des peuples à la même foi.

Par une raison semblable on ne doit pas croire que la loi ancienne ait laissé les Juifs dans une impuissance réelle de l'accomplir, ni que tous ceux qui ont vécu sous elle l'aient violée, ni que tous les chrétiens aient dû être de parfaits observateurs de leur loi, parce qu'il est prouvé que Dieu rompant son alliance avec les Israélites infidèles écrivit sa nouvelle loi dans les cœurs, qu'il imprimera dans les entrailles de ceux qu'il appellera, au lieu des tables de pierre où il avait gravé sa première alliance, qu'ils seront son peuple, et qu'il sera leur Dieu, qu'il leur ôtera leur cœur de pierre pour leur donner un cœur de chair, qu'il mettra son esprit au milieu d'eux, etc. Moïse avait (1) assuré les Israélites que la loi qu'il leur intimait de la part de Dieu n'était pas au-dessus de leurs forces, qu'elle était près d'eux, dans leur bouche et dans leur cœur, pour qu'ils fussent en état de l'accomplir. Il leur avait proposé à la face du ciel et de la terre, la bénédiction et la vie d'un côté, la mort et la malédiction de l'autre, les conjurant de choisir la vie: preuve certaine que ce choix était en leur pouvoir; si l'on n'aime mieux dire que Dieu, dont il était l'interprète, insultait par une dérision aussi perfide que cruelle à la faiblesse des Juifs, en leur donnant l'option entre le mal dont ils ne pouvaient s'abstenir, et le bien qui était impraticable pour eux. Les chrétiens savent aussi par le témoignage de S. Paul qu'ils (2) portent dans des vases d'argile le trésor précieux de la justice: et ils ne le perdent que trop souvent par l'abus de cette liberté que la grâce de l'adoption ne leur ôte pas.

La préférence, annoncée par les prophètes, de la nouvelle loi sur l'ancienne, n'a pas besoin de ces exclusions rigoureuses qui seraient de véritables erreurs. Elle s'entend en premier lieu de la perpétuité de la seconde alliance qui ne doit pas être rompue, comme l'a été la première (3). *Non secundum pactum... quod irritum fecerunt, et ego dominatus sum eorum, dicit Dominus. Sed hoc erit pactum, etc.* En second lieu, et ceci se rapporte à la matière que nous traitons actuellement, cette préférence consiste dans une abondance de grâces intérieures et de secours surnaturels,

(1) Mandatum hoc quod ego præcipio tibi, non supra te est neque procul positum... sed juxta te est sermo valde in ore tuo et in corde tuo, ut facillim. *Dextero.* 50, 14, 14.Testes invoco hodie caelum et terram quod proposuerim vobis vitam et mortem, benedictionem et maledictionem. Elige ergo vitam ut et tu divas et semen tuum. *Ibid.* 19.

(2) 2. Cor. 3, 7.

(3) Jerem. 31, 32, 35.

promise pour la nouvelle alliance (1). *Dabo legem meam in visceribus eorum et in corde eorum scribam eam. Dabo vobis cor novum et spiritum novum ponam in medio vestri. Et auferam cor lapideum de carne vestra, et dabo vobis cor carneum* etc. De même que dans cette alliance Dieu sera plus universellement, plus facilement, et plus parfaitement connu qu'il ne l'était auparavant (2), non docebit ultra vir proximum suum et vir fratrem suum, dicens : *Cognosce Dominum. Omnes enim cognoscent me à minimo eorum usque ad maximum*, etc. Ainsi la grâce qui renouvelle et qui purifie les cœurs, celle qui éclaire l'esprit, qui touche la volonté, qui surmonte son endurcissement, qui la rend flexible à la voix de Dieu et docile à ses commandements, toutes ces grâces seront plus communes, plus abondantes, plus fortes qu'elles ne l'étaient sous l'ancienne loi. Les sacrements dont le nombre sera moindre et l'usage moins onéreux, auront une efficacité qu'ils n'avaient pas. La circoncision n'était qu'un sceau imprimé sur la chair. Les sacrifices et toutes les purifications observées par les Juifs n'effaçaient que des taches et des souillures légales. L'eau du baptême rendue active et féconde par la vertu du Saint-Esprit pénétrera jusqu'aux âmes. Elle les marquera du caractère ineffaçable de la filiation divine, et leur donnera une seconde naissance, en les transférant de la mort du péché à la vie de la grâce. Les autres sacrements ou perfectionneront ou rétabliront la justice communiquée dans le baptême (3). *Effundam super vos aquam mundam et mundabimini ab omnibus iniquitatibus vestris.* Les sources du Sauveur seront ouvertes suivant la prédiction d'Isaïe (4), et chacun y viendra puiser avec joie les eaux qui rejouissent jusqu'à la vie éternelle. *Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris.* A ces grâces sanctifiantes Dieu joindra des secours actuels proportionnés à une loi plus sainte dans ses préceptes, plus parfaite dans ses maximes, plus magnifique et plus spirituelle dans ses récompenses que ne l'était l'ancienne loi (5). *Faciam ut in præceptis meis ambuletis et judicia mea custodiatis et operemini.* En troisième et dernier lieu la nouvelle alliance a cela de propre et d'infiniment supérieur à la première, qu'elle enferme comme condition essentielle, ce qui était étranger à l'autre, je veux dire la rémission des péchés, la communication de l'Esprit sanctificateur, la promesse de la vie éternelle: qu'elle a été publiée par un législateur qui dispense lui-même avec une puissance souveraine les dons de la grâce qu'il leur a mérités, et qui par là est véritablement leur Sauveur: qualité qui n'a pu convenir à Moïse législateur des Israélites, beaucoup moins à tous les chefs et à tous les prophètes que Dieu leur a suscités après lui, d'où il est arrivé que s'il y a eu des hommes d'une

sainteté éminente dans la première alliance, c'est parce que s'élevant au-dessus d'elle, ils ont reçu par anticipation l'esprit de la seconde, et que les secours même que Dieu ne refusait pas aux Juifs, pour pratiquer une loi qui leur avait imposée, leur ont été accordés non par la vertu de cette loi, qui ne prometait rien que de temporel, mais par les mérites de l'Agneau dont l'immolation présente aux yeux de Dieu, avant qu'elle fût accomplie, a été salutaire aux hommes dès (1) l'origine du monde.

Je serais infini, s'il fallait transcrire tous les oracles qui représentent le Messie comme libérateur et comme Sauveur des hommes dans un sens spirituel. Daniel décide la question, sans ambiguïté. Après avoir déterminé à soixante-dix semaines le temps de la venue du Messie, il joint, pour caractériser sa personne, à l'accomplissement des prophéties qui se terminent toutes à lui, et à l'onction divine qui le rendra le Saint des saints, la consommation du péché, l'expiation de l'iniquité, et l'introduction de la justice éternelle. C'est exprimer dans les termes les plus clairs tout ce qu'il est permis d'attendre du Messie, les maux dont il doit délivrer les hommes, les biens qu'il est chargé de leur apporter. Que les incrédules jugent eux-mêmes quelle est l'idée du Messie la plus conforme aux anciennes prédictions, celle des chrétiens, ou celle des Juifs.

Il reste un dernier trait plus opposé encore aux préjugés des Juifs, mais qui ne s'offre pas avec moins d'évidence dans les oracles qui annoncent le Messie. Les chrétiens le croient Fils de Dieu, non par adoption, mais par nature, fils consubstantiel à son père, Dieu lui-même, immense, éternel et tout puissant. C'est en cette qualité que les chrétiens reconnaissent et qu'ils adorent Jésus-Christ leur Sauveur. Les Juifs abhorrent comme une idolâtrie ce culte que nous lui rendons; fidèles imitateurs de leurs pères qui acclabait Jésus-Christ d'injures, et voulaient le lapider, parce qu'en disant que Dieu était son père, il se faisait égal à Dieu (2). Il était juste que la révélation de ce dogme impénétrable à la raison humaine fût appuyée des motifs les plus convaincants. Les miracles de Jésus-Christ, ceux de ses disciples, l'établissement merveilleux du Christianisme, le courage d'un million de martyrs, sont autant de garants de la vérité de cette révélation. Nous n'en produirons ici d'autre preuve que celle même qui a été alléguée par Jésus-Christ (3). C'est le témoignage des anciennes écritures. Il ne doit être suspect ni aux Juifs qui les révèrent autant que les chrétiens, ni aux incrédules qui savent de quelles mains elles sont parvenues jusqu'à nous.

Si les Juifs n'avaient pas un voile (4) sur le cœur, quand

(1) Agnus qui occisus est ab origine mundi. *Apocal.* 13, 8.(2) Patrem suum dicebat Deum, æqualem se faciens Deo. *Joan.* 5, 18.(3) Scrutamini scripturas... illæ sunt quæ testimonium perhibent de me. *Joan.* 5, 39.

(4) 3. Cor. 3, 15.

(1) *Ibid.* 55. Ezech. 36, 26, 27.

(2) Jerem. 31, 34.

(3) Ezech. 36, 25.

(4) Isai. 12, 3.

(5) Ezech. 36, 27.

même temps ce Dieu caché sous le voile de son humanité que les peuples les plus sauvages et les plus superstitieux viendront adorer, suivant une autre prédiction d'Isaïe, dans la nouvelle Jérusalem. Ils le prieront avec une humble soumission, en lui disant : *Vous êtes vraiment le Dieu caché, le Dieu d'Israël, le Sauveur.* Ils confesseront que Dieu n'habite qu'au milieu de cette Église, dans laquelle ils s'empressent d'entrer, et qu'il n'y a point d'autre Dieu que celui qu'elle invoque. Tel est l'aveu qu'ont fait les Gentils, en renonçant à leurs idoles, pour embrasser le culte de Jésus-Christ.

La langue hébraïque a un nom spécialement affecté au vrai Dieu. Ce nom est JÉHOVAH, du moins, selon la prononciation qui est la plus commune. Car il n'y en a point d'absolument certaine, et les Juifs, dont l'autorité ne serait pas même décisive, ne nous donnent là-dessus aucune lumière. Par un respect superstitieux pour ce nom, ils ont cessé de le prononcer longtemps avant leur dernière dispersion, et quand ils le lisent dans leurs livres canoniques, ils lui substituent d'autres (1) noms qui conviennent à Dieu et au Seigneur. Sans nous arrêter à cette pratique ni à toutes les visions qu'ils déhissent sur les propriétés et les effets de ce nom ineffable, il n'est ni douteux ni contesté que la signification du mot de JÉHOVAH ne soit restreinte au Dieu créateur, à l'Être infini et souverainement parfait. Or Jérémie appelle ainsi le Messie en deux endroits. Il (2) prophétise la venue d'un juste, *rejeton de David, roi plein de sagesse et d'équité.* Ce prince apportera le salut à Juda, la confiance et la sûreté à Israël. Et son nom sera le Seigneur (en Hébreu JÉHOVAH) qui est notre justice (3). Quand Jérémie n'aurait voulu parler que du titre attribué au Messie, il aurait suffisamment établi sa divinité par une dénomination incommunicable à tout autre qu'à Dieu. Mais il a été déjà observé que le génie de la langue hébraïque, est de marquer par des noms appellatifs la nature et les propriétés. Dire d'une personne qu'elle sera appelée d'une certaine manière, c'est dire qu'elle sera réellement ce qu'elle exprime le nom qu'elle portera. Les exemples en sont fréquents; et selon cette règle, la prédiction de Jérémie que le Messie sera nommé JÉHOVAH, est une déclaration d'autant plus authentique de sa divinité, que le prophète ajouta à la nature de Dieu une opération qui n'appartient qu'à lui, je veux dire la justification des hommes: Dieu seul étant assez juste pour être la source et le principe de notre justice. Et hoc est nomen quod vocabunt eum, Dominus (ehovah) justus noster.

Les incrédules soutiendront peut-être que tout ce qui vient d'être traité dans ce chapitre leur est étranger. Ils demandent des faits qui aient été prédits. On leur propose des dogmes. Les Juifs sont intéressés dans cette discussion qui les convaincrat d'avoir

(1) Adonai, Elohim.
(2) Jerem. 23, 5, 6.
(3) Les mêmes paroles sont répétées. Jerem. 53, 15, 16.

ignoré la nature et les fonctions du Messie, et de s'être égarés dans l'intelligence des prophètes, dont ils sont les premiers dépositaires. Mais la preuve qu'on a promise aux incrédules, qui ne différencient pas la même cause, est d'un genre bien différent. Elle suppose une confrontation exacte d'un événement historique avec une prédiction antérieure. Il faut, d'une part, un oracle qui ait déclaré ce qui devait arriver; de l'autre, un fait sensible et certain, qui soit l'accomplissement de cet oracle.

Les incrédules auraient-ils oublié qu'on leur a tenu la parole dont ils réclament l'exécution? Combien de prophéties leur a-t-on fait voir, telles qu'ils les exigent, accomplies dans la personne de Jésus-Christ, à commencer depuis sa naissance jusqu'à son ascension dans le ciel, et à la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres? Cette preuve de fait n'est pas affaiblie par la conformité des dogmes qu'enseigne le christianisme sur le Messie avec la doctrine des prophètes. Ce n'est pas assez dire: cette conformité est une nouvelle démonstration contre l'incrédulité. Le système entier du Messie se développe dans les Livres sacrés de deux peuples qu'on ne peut soupçonner de collusion. On apprend dans les Écritures des Juifs ce que le Messie devait être et ce qu'il devait faire. On retrouve dans celles des chrétiens les actions et les qualités de ce Messie promis. De ces deux témoignages, l'un sans l'autre aurait pu laisser quelque fondement aux doutes des incrédules. Mais un édifice dont toutes les parties sont liées est inébranlable. Jésus-Christ est aujourd'hui ce qu'il était hier (4): révéré par ses disciples, tel que les prophètes l'ont annoncé. L'Évangile est la clé de la loi; et les mystères que nous professons, déjà croyables par tant d'autres motifs, acquièrent un surcroît d'autorité par les oracles qui les ont prédits.

CHAPITRE VIII.

Prédications sur l'Église chrétienne. Vocation des Gentils. Destruction de l'idolâtrie. Rois convertis à la foi, et protecteurs de l'Église chrétienne. Étendue et perpétuité de cette Église.

Il était prédit du Messie que la gloire serait le prix de ses souffrances, et que la mort, qui est pour les rois et les conquérants le terme de leur grandeur, serait au contraire pour lui le commencement de son règne et de son triomphe. C'est pourquoi nous avons vu (2) le même homme enseveli d'abord dans la poussière du tombeau, chantant ensuite au milieu d'une Église nombreuse les louanges de Dieu, et annonçant sa justice à un peuple nouveau créé par le Seigneur.

Jésus-Christ, l'objet manifeste des autres prophéties, avait déclaré qu'il accomplirait également celle-ci. Mais l'accomplissement en était différé jusqu'après sa mort. Quelque persuasives que ses instructions fussent être, par les sentiments de respect, d'amour et d'admiration que sa présence inspirait, il eut peu

(1) Jesus Christus heri et hodie ipse et in secula. Hebr. 13, 8.
(2) Ps. 21.

de véritables disciples pendant sa vie. Content d'avoir attiré à son bercail, dans la personne des magies, les prémices de la gentilité, il ne prêchait sa doctrine qu'aux Juifs, et il regardait dans ces commencements (1) *les brebis égarées de la maison d'Israël* comme l'unique objet de sa mission. Ce n'est pas qu'il ne se proposât dès lors de rassembler ces brebis avec (2) *d'autres d'un bercail étranger.* Le temps de cette réunion n'était pas encore venu. Sa mort violente sur une croix devait la précéder. *Lorsque j'aurai été (3),* disait-il, *élévé de terre, j'attirerai tout à moi.* C'était témoigner assez clairement que sa parole ne deviendrait féconde à l'égard des Juifs, et n'étendrait sa fécondité jusqu'aux Gentils, qu'après avoir été arrosée de son sang. Ce qu'il éclaircissait (4) encore par la comparaison du grain de froment qui demeure seul et ne se multiplie point, s'il ne meurt dans la terre où il est jeté.

Il a donc fallu que Jésus-Christ mourût, qu'il ressuscitât, qu'il montât au ciel, qu'il répandit son esprit sur la terre, pour que son Église se formât et s'accrût. C'est à Jérusalem que les fondements devaient en être jetés, suivant ce qui avait été annoncé par les prophètes (5), que la nouvelle loi sortirait de Sion; et la parole du Seigneur, de Jérusalem. Aussi n'eut-il d'abord d'autres prosélytes que les Juifs. Ses Apôtres, qu'il avait choisis dans cette nation, n'eurent pas plus tôt reçu le Saint-Esprit, qu'ils enseignèrent publiquement dans la capitale de la Judée, que leur maître était le Messie promis, le Fils de Dieu, le Juge suprême des vivants et des morts. Il y eut des Juifs qui eurent à leur parole soutenue de l'éclat des miracles et de l'autorité des anciennes prophéties. Trois mille, à la première prédication de saint Pierre, cinq mille, à la seconde, embrassèrent le christianisme et furent baptisés. Cet exemple eut beaucoup d'imitateurs; et, dans peu d'années, le nombre des Juifs convertis à la foi chrétienne s'était assez augmenté pour donner lieu à saint Jacques de représenter (6) à saint Paul, que tant de milliers de Juifs devenus chrétiens, mais toujours zélés pour la loi de Moïse, méritaient de grands ménagements. Ainsi fut confirmée avec plusieurs, sur la fin de la dernière semaine, comme Daniel l'avait prédit, l'alliance que Jésus-Christ avait scellée par sa mort dans le milieu de cette même semaine.

Cependant ces Juifs baptisés et fidèles étaient en petit nombre, comparés à la multitude infinie des incrédules de cette nation. C'étaient (7) *les restes pré-*

(1) Non sum missus nisi ad oves, quæ perierunt, domus Israel. Matth. 15, 24.
(2) Alias ovæ habeo quæ non sunt ex hoc ovili, et illas oportet me adducere.... et fiet unum ovile et unus pastor. Joan. 10, 16.
(3) Joan. 12, 32.
(4) Ibid. 12, 31, 32.
(5) Isai. 2, 5. Mich. 4, 2.
(6) Vides, frater, quot millia sunt in Judæis qui erodiderunt, et omnes auductores sunt legis. Act. 21, 20.
(7) Reliquia convertentur, reliquia, inquam, ad Deum fortem. Si enim fuerit populus tuus Israel

ciens, tant célébrés par les prophètes, échappés à la condamnation générale prononcée contre le peuple juif. L'obstination de ce peuple à rejeter le Messie, à le persécuter après sa mort dans sa doctrine et dans ses disciples, devint le salut des Gentils. Ceux-ci, exclus jusqu'alors des promesses de Dieu, éloignés de son royaume, étrangers à son alliance, furent appelés à le connaître et à le servir. Ils se rangèrent en foule sous les étendards de Jésus-Christ, et restituèrent avec usure à l'Église de Dieu ce qu'elle avait perdu par la réprobation d'un peuple ingrat et rebelle.

Rien n'a rendu le christianisme plus odieux aux Juifs, dès sa naissance, que la vocation des Gentils. Ces enfants d'Abraham, fiers de leur origine, se croyaient pétris d'un autre limon que les autres hommes. Ils ne pouvaient comprendre que des nations qu'ils méprisaient pussent partager avec eux l'héritage du Seigneur, être appelées à la connaissance de ses mystères, et honorées de la grâce de son adoption, se charger du soin de les instruire, leur promettre qu'elles seraient admises dans l'alliance de Dieu, c'était à leurs yeux le comble de l'abomination et de l'impieété. Quand ils entendaient dire à Jésus-Christ (1), qu'ils le chercheraient un jour et qu'ils ne le trouveraient pas; qu'il irait dans un lieu où ils ne pourraient le suivre. Où vent-il aller? répondaient-ils: est-ce au milieu des nations pour les enseigner? Donnait à entendre qu'assurément ils ne l'y suivraient pas, et que, s'il mettait entre eux et lui cette barrière, ils n'entreprendraient jamais de la franchir. C'est par ce motif qu'ils se déchaînèrent avec plus de fureur contre saint Paul que contre les autres Apôtres. Ils n'ignoraient pas que les Gentils étaient l'objet particulier de son ministère; qu'il prêchait continuellement l'inutilité des œuvres légales, et la nécessité d'une foi qui était pour le Gentil, comme pour le Juif, le commencement et le germe du salut. Outrés de cette doctrine, qui blessait leur orgueil dans l'endroit le plus sensible en les confondant avec le reste des hommes, ils jurèrent la perte de saint Paul. Ils avaient écouté assez tranquillement l'apologie qu'il leur fit à Jérusalem de sa conduite et de ses sentiments. Mais lorsqu'il vint à dire (2) que Jésus-Christ lui avait tenu ce discours: *Marche, car je t'enverrai au loin parmi les nations, à ce motif ils rompirent le silence, en criant au tribunal romain qui le leur avait arraché: Otez cet homme de dessus la terre, il ne mérite pas de vivre.*

Cet attachement superstitieux pour la race

quasi arena maris, reliquia convertentur ex eo. Isai. 10, 21, 22.
(1) Quæretis me et non invenietis, et ubi sum ego vos non potestis venire. Dixerunt ergo Judæi ad semetipsos: Quo hic iturus est, quo non invenimus eum? Numquid in dispersionem gentium iturus est, et docturus gentes. Joan. 7, 34, 35.
(2) Et dixit ad me: Vade, quoniam ego in nationes longe mittam te. Audientem autem eum usque ad hoc verbum. Et levaverunt vocem suam, dicientes. Tolle de terrâ hujusmodi. Non enim fas est eum vivere. Act. 22, 21, 22.